



ÉLECTIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FONDATION FRANSASKOISE

DOCUMENT DE MISE EN CANDIDATURE 2025

La Fondation fransaskoise est un organisme de bienfaisance enregistré qui a pour but d'aider financièrement les programmes destinés aux Fransaskoises et Fransaskois des quatre coins de la province.

Elle détient un fonds de capital dont les intérêts servent à financer les projets, les activités et les études postsecondaires des Fransaskoises et Fransaskois. Chaque année, elle incite la communauté à accroître ce fonds de capital.

La Fondation fransaskoise représente un véritable outil d'investissement dans le développement et l'épanouissement de notre communauté.

Le Conseil d'administration est composé de 11 administrateurs dont six doivent être élus à l'assemblée annuelle de la Fondation. Seront nommées les personnes suivantes :

- a) une personne nommée par l'Assemblée communautaire fransaskoise (ACF) ;
- b) deux personnes nommées par les fonds auxiliaires ;
- c) deux personnes nommées par le conseil d'administration.

Cette année l'assemblée générale vise, entre autres, à pourvoir les quatre (4) postes d'administrateurs suivants :

- Trois (3) personnes élues par l'assemblée générale, mandat de 3 ans ;
- Une (1) personne élue par les fonds auxiliaires, mandat de 3 ans ;

Pour pouvoir se porter candidat comme membre élu au conseil d'administration, un membre individuel doit, à la date de la convocation de l'assemblée générale :

- Être un individu parlant français, résidant de la Saskatchewan, ayant 18 ans et plus,
- Avoir fait un don d'au moins 50 \$ dans les 12 mois précédents la tenue de l'assemblée annuelle et
- S'intéresser à l'épanouissement et au développement de la langue et de la culture française.

Dans ce document, l'emploi du masculin pour désigner des personnes n'a d'autres fins que celle d'alléger le texte.

FONCTIONS ET ATTENTES

AGA 2025

La langue de travail de la Fondation fransaskoise est le français. Les affaires de la Fondation fransaskoise sont administrées par un conseil d'administration composé de onze (11) administrateurs, dont le président du conseil d'administration.

Les administrateurs doivent assister aux réunions du conseil d'administration aussi souvent que l'intérêt de la Fondation l'exige, mais au moins quatre fois par année. Le conseil d'administration tient ses réunions par visioconférence.

Les administrateurs travaillent aussi en comités qui sont formés au besoin lors d'une réunion du conseil. Les réunions de comités, généralement au nombre de deux par année, elles se tiennent également par visioconférence.

Les membres du conseil d'administration sont appelés à contribuer par leur temps, leur expérience et leurs efforts aux orientations et à la gouvernance de la Fondation fransaskoise. Un niveau d'expertise et d'implication est demandé de la part des administrateurs : les candidats doivent s'attendre à participer aux réunions du conseil d'administration et à investir du temps pour s'acquitter de leurs responsabilités au sein des comités. Aucun honoraire n'est versé aux administrateurs pour le temps qu'ils consacrent à ces responsabilités. Les frais de déplacement, d'hébergement et de repas sont assumés par la Fondation fransaskoise, s'il y a lieu.

Pour déposer une candidature, vous devez présenter :

- Une lettre d'intention d'un maximum de 200 mots (voir formulaire en ligne), précisant les raisons qui vous motivent à déposer votre candidature ;
- Une liste de 3 membres appuyant votre candidature (voir document en ligne à compléter par tous les candidats) ;
- Un résumé biographique d'un maximum de 200 mots ;
- Et une photographie de la tête aux épaules (style passeport).

Tous les documents fournis doivent être en français.

Tous ces documents seront publiés sur le site Internet de la Fondation fransaskoise.

Les mises en candidature peuvent être soumises à la Fondation fransaskoise par courriel (administration@fondationfransaskoise.ca), par la poste ou en personne. Les mises en candidature pour l'élection de 2021 doivent être reçues **avant le mercredi 26 novembre 2025**. Les mises en candidature reçues après cette date ne seront pas acceptées, sauf s'il n'y a pas eu suffisamment de candidatures pour combler tous les postes.